

# LUTTES ET COMMUNICATION



ISSN - 0181-5520

Édité par la F.T.I.L.A.C-C.F.D.T

MENSUEL

Ce numéro comporte des suppléments, dont "VUE DU SYDAS" et "FTILAC-PLUS"

N° 68

Infos sur Minitel:  
3614-ASPA\*CFDT

Fév 89

Développement :

## c'est parti !

Les décisions du Conseil Fédéral de Mars 1988 semblent être mises en oeuvre. En partie seulement, car si nous pouvons constater une meilleure rentrée des cotisations, cela ne veut pas dire, hélas, un réel développement de la syndicalisation. C'est évident pour les timbres 1988, puisque nous enregistrons une nette progression par rapport aux exercices précédents.

### Le PAC

C'est sans doute la cause essentielle de l'accélération constatée. Sans connaître aujourd'hui, à l'unité près, le nombre d'adhérents qui ont choisi ce mode de paiement, l'objectif que nous nous étions fixé est atteint (1 200 adhérents au PAC).

Dire qu'au 31 décembre 1989 nous passerons à 2 000 PAC est raisonnable, parce que les adhérents en perçoivent mieux les avantages, en matière d'information notamment.

### Les trésoriers, les responsables

Les contacts plus fréquents que nous avons avec eux, par le biais du bulletin FTILAC+ notamment, montrent aujourd'hui que chacun "rame" comme il peut, à son niveau de responsabilité ; une prise de conscience est en train de se produire du syndicat à la section d'entreprise. Mais il faut que nous passions à la vitesse supérieure. **Le réflexe de l'adhésion n'est pas acquis par tous et partout.**

Le décalage, par exemple, entre les résultats aux élections professionnelles et notre nombre d'adhérents est encore très important. Trop de sympathisants ne franchissent pas encore le pas de l'adhésion, par crainte qu'en se syndiquant ils perdent une partie de leur âme et entrent ainsi dans une organisation qui a la vérité sur tout.

### 1988 : meilleure gestion - 1989 : développement.

C'est au Congrès de Villeurbanne que nous avions lâché ce pourcentage : seulement un peu plus de 1 % des salariés de nos secteurs professionnels sont syndiqués. La marge est donc encore grande pour augmenter nos effectifs.

Depuis le début de cette année, il semble bien qu'un regain de syndicalisation se fasse jour. Mais à chaque nouvel adhérent, à chaque nouvelle section, s'exprime toujours la même demande : **des informations professionnelles**. Dans ce sens notre décision d'envoyer "Luttes et Communication" à tous les adhérents répond à cette demande, pourvu que les trésoriers nous transmettent régulièrement leurs fichiers à jour !

Jean François SADIER

ALORS! AIDEZ-NOUS, AIDEZ-VOUS,  
CHOISISSEZ LE PAC...



### SOMMAIRE

Intervention au CNC	2
Pas de crédit formation	2
au rabais	3
Salaires Ecrit	3
Ecrit	4
Une grève réussie	4
Le Bac professionnel...	4
Une initiative CFDT qui paie	4
Culture	5
CCN Socioculturelle : en route pour l'application	5
Printemps de Bourges :	
La CFDT y sera	5
Où se loger ?	5
Naissance Charentaise	5
Salaires Fonction publique	6
Elections professionnelles	6
Audiovisuel	7
Lettre ouverte...	7
La concertation sur l'avenir	
de l'audiovisuel public	8
M6, première grève	8
Courrier des lecteurs	8

## Conseil National Confédéral de février Intervention du Secrétaire Général de la FTILAC

Le bureau national nous demande si nous partageons son analyse sur le bilan qu'il dresse du 41 ème congrès.

Je dirais que, pour notre fédération, le bilan n'est pas encore globalement positif.

### Pourquoi ?

Pour ceux qui y ont participé l'image du 41 ème congrès est bonne, tant sur la forme que sur le fond. Les commissions, le carrefour des initiatives, l'animatlon autour des stands d'exposition, l'organisation de l'URI Alsace sont des points positifs. Il faut recommencer et développer à l'avenir ces formes d'organisation de nos congrès plus vivantes, plus riches.

Sur le fond, les militants présents se sont retrouvés sur l'ensemble des orientations :

- que ce soit sur la reformulation des axes politiques de notre projet de transformation de la société. Reformulation qui est la conséquence naturelle d'une évolution de notre pensée, de notre pratique et de notre histoire de ces dernières années ;

- que ce soit sur la clarification nécessaire dans nos relations avec le politique et avec les autres organisations syndicales ;

- que ce soit dans notre volonté d'adapter notre logique d'intervention à l'évolution du monde du travail et de l'opinion publique ;

- que ce soit dans l'effort qu'il y a à mener en terme de développement et de syndicalisation.

**Il n'y a donc pas, pour ceux qui ont participé à ce congrès, de fossé entre les grands axes du plan de travail défini par le Bureau National et l'analyse qu'ils en font.**

Par contre, où nous pensons que le bureau national pêche par optimisme, c'est de croire que ceux que Jean KASPAR appelait dans sa première intervention de secrétaire général "les militants et militantes que l'on n'a pas vus à ce

congrès...mais qui sont restés dans les entreprises, les services ou les administrations" ont ressentis ce congrès comme nous qui étions à Strasbourg.

Ce n'est pas évident pour les militants de la FTILAC. Les remontées, les questions, les interrogations des militants, des adhérents, à la suite de ce congrès, sont importantes. Elles ne reposent pas, certes, sur une analyse des débats politiques, mais sur l'image que ce congrès, ses slogans ont donnée, à l'extérieur comme à l'intérieur, chez les travailleurs et les adhérents.

Toutes les organisations savent que l'image est importante dans un monde comme le nôtre ; image interne comme externe.

Certes, nous ne sommes pas maîtres de la manière dont certains journalistes font leur métier, mais nous ne pourrons que nous interroger sur les slogans, les effets de tribune, les images fortes lancées à l'occasion du congrès (comme celle des moutons noirs) relayés ensuite (car cela a été vécu comme une conséquence du congrès et non pas comme la résultante des problèmes liés aux luttes de l'automne) par les décisions prises par les fédérations de la Santé et des PTT, qui à notre avis ont raison sur le fond, bien sûr. Merci aux fédérations des PTT et de la Santé pour leurs informations.

Beaucoup de militants, d'adhérents ont été choqués par ce qui s'est passé, et ils sont loin, très loin des pratiques de ceux qui dénaturent le fonctionnement de notre organisation.

Cette réalité, il faut la voir, la mesurer, la prendre en compte ; il faut savoir que nous avons pris le temps

d'expliquer, de réexpliquer le pourquoi de ces décisions mais il y a encore beaucoup de travail d'explications.

Le travail de l'organisation dans la période est bien d'expliquer non pas les comportements des militants politiques qui ont délibérément enfreint le fonctionnement démocratique de l'organisation, mais bien le préjudice que ce type de comportement a sur notre volonté d'adaptation.

**Le 41ème congrès est un congrès qui ouvre des possibilités de développement, de propositions et d'actions si chacun d'entre nous y prend toute sa place.**

Le Congrès du possible signifie qu'il ne faut pas seulement remettre les pendules à l'heure comme cela semble fait, mais qu'il faut aussi agir pour l'adaptation de notre syndicalisme.

**Et la réalité, pour notre fédération:**

- c'est que beaucoup de syndicats n'ont pas aujourd'hui la capacité, les moyens de dynamiser l'action,

- c'est que les équipes syndicales d'entreprises et de branche sont plus attachées à faire reconnaître enfin, sur leur fiche de paie, le lourd tribut qu'ils ont payé dans



Suite page 3

**Enquête Temps de travail :**  
A renvoyer à la FTILAC  
le plus vite possible. Merci

la lutte contre l'inflation, ces dernières années, et une revalorisation de leurs fonctions. Les salaires, ils en veulent, et il nous faut entendre ces aspirations premières pour ensuite pouvoir discuter, débattre de l'organisation du travail, de réduction du temps de travail.

Nous pensons qu'il faut privilégier l'explication de nos priorités, la consultation et le travail d'enquête auprès de nos adhérents. Dans le cadre de la campagne d'action sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, notre fédération a décidé de lancer une enquête auprès de tous ses adhérents, pour ensuite s'en servir dans les négociations à venir, comme dans la presse quotidienne régionale et dans le travail. Sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, c'est bien d'être volontariste, mais il faut mettre en place une pédagogie liée à la notion d'enquête, de consultation, de débats dans les équipes syndicales pour avancer collectivement.

La négociation avec le CNPF, cela ne suffit pas, car un jour on sera seuls, sans troupes, sur ce sujet. C'est pourquoi il nous faut travailler avec les équipes notamment sur les notions de contreparties.

Si l'un des démons semble s'éloigner de l'organisation, à savoir le gauchisme "qui n'est pas encore sevré d'un léninisme de bazar" et qui oublie que pour lire un livre il faut aussi savoir tourner la page, l'autre démon qui nous guette pourrait être celui qui consisterait à se satisfaire de la méthode Coué, et qu'il nous faut aussi rejeter, car dangereux à moyen terme et non conforme à notre conception du syndicalisme d'adhérents et de masse.

Cette analyse concerne d'abord notre fédération, mais elle doit aussi questionner l'ensemble de l'organisation sur ses pratiques.

Michel MORTELETTE

# Pas de crédit formation au rabais

Le gouvernement présentera à la session parlementaire de printemps un projet de loi sur le crédit formation.

S'il marque le respect des promesses électorales du candidat Mitterrand, ce projet se limite, pour l'instant, à une mesure d'insertion des jeunes chômeurs sans formation.

Pour la CFDT, ce projet est insuffisant. Depuis plusieurs années nous demandons que le droit au congé individuel de formation soit étendu.

Le débat du bureau national d'octobre 1988 a permis de préciser notre position.

- Le crédit formation doit être défini de façon large : comme le droit, pour tout salarié, de suivre une formation de son choix.

- Pour les salariés occupant un emploi, ce droit existe déjà dans le secteur privé et nationalisé : c'est le congé individuel de formation. Toutefois, il reste quantitativement trop limité (20 000 bénéficiaires par an). Il convient donc, avec le crédit formation, de ne pas créer un nouveau dispositif, mais de développer celui qui existe déjà avec le congé individuel de formation et en particulier de lui conserver son mode de gestion paritaire.

- Pour la fonction publique, ce droit a un caractère très embryonnaire, car il existe en principe dans les textes, mais n'a quasiment aucun moyen financier pour être effectif. La mise en œuvre du crédit formation doit donc être l'occasion de donner aux salariés de la fonction publique un véritable droit individuel à la formation.

- La participation des jeunes en insertion et des demandeurs d'emploi aux dispositifs de formation qui leur sont destinés ne doit pas conduire à ce qu'ils ne puissent plus avoir droit au crédit formation quand ils occuperont un emploi.

Pour avancer dans ce débat, la

Confédération organise une journée nationale de réflexion en direction des militants en responsabilité sur les questions de formation professionnelle le **16 mars à Paris**.

Cette journée sera décisive pour lancer la campagne la plus large auprès des salariés et des adhérents.

Daniel ELMI

## Salaires ECRIT

Presse Quotidienne Régionale	Presse Quotidienne Départementale	Presses			Presse Hebdomadaire			Presse Hebdomadaire Régionale D'information			Agences Audiovisuel			Presse et Hebdomadaire Parisienne			Edition			Labour			Reprographie			Edition de Musique				
		Ouvriers Employés	Journalistes	Ouvriers Employés	Journalistes	Employés	Journalistes	Employés	Journalistes	Employés	Cadres	Ouvriers Employés	Cadres	Ouvriers Employés	Cadres	Ouvriers Employés	Cadres	Ouvriers Employés	Cadres	Ouvriers Employés	Cadres	Ouvriers Employés	Cadres	Ouvriers Employés	Cadres	Ouvriers Employés	Cadres			
Janvier-89		1,00%		1,00%		1,30%		1,00%		1,20%																			1,50%	1,25%
Février-89		0,90%		0,60%																										
Mars-89																														
Avril-89																														
Mai-89																														
Juin-89																														
Juillet-89																														
Août-89																														
Septembre-89																														
Octobre-89																														
Novembre-89																														
Décembre-89																														
<b>TOTAL</b>		<b>2,00%</b>		<b>2,00%</b>		<b>1,80%</b>		<b>2,00%</b>		<b>2,00%</b>		<b>2,00%</b>		<b>2,00%</b>		<b>2,00%</b>		<b>2,50%</b>		<b>0</b>		<b>140,00 F</b>		<b>200,00 F</b>		<b>3,00%</b>		<b>2,50%</b>		
<b>Recommendation</b>	<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>NON</b>		<b>NON</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>			
<b>Accord</b>	<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>		<b>OUI</b>			
<b>Non Signataires</b>	<b>CFDT</b>																													

## ECRIT

Labeur

### Ghesquières à Lezennes : une grève réussie

Les salariés de l'entreprise Ghesquières ont fait grève pendant trois jours, du 13 au 16 décembre 1988. Dans cette usine implantée sur la zone du Hellu à Lezennes, on fabrique des enveloppes, des sacs et des emballages imprimés. Deux syndicats y sont représentés : la CFDT, majoritaire avec 61 % des voix aux dernières élections, et la CGT.

La grève a pu être menée à bien parce que les deux sections syndicales ont pu s'entendre. Le personnel en avait assez de voir son pouvoir d'achat se dégrader depuis 1981 au titre d'une rigueur qui n'a pas été rigoureuse pour tout le monde. Aussi les grévistes ont-ils poussé le bouchon assez loin en réclamant 15 % d'augmentation avec des hausses plus fortes pour les salaires les plus bas : 5 francs de l'heure d'augmentation minimale, un salaire minimum de 6 000 F par mois et une prime de 800 F. Cela peut sembler beaucoup, mais dans un cas comme celui-là, ce ne sont pas les grévistes qui sont "gourmands" : c'est le patronat qui laisse se dégrader le pouvoir d'achat pendant des années en se disant "qui ne fait grève consent".

L'accord signé est bien en-deçà de la revendication initiale. Mais il offre un bel exemple de progression plus forte, en pourcentage, des salaires les plus bas. À compter du 1er décembre, tout le personnel a été augmenté au minimum de 1,20 F de l'heure.

Ainsi, le salaire des receveuses et receveurs est-il passé de 29,11 francs de l'heure à 30,31 F, soit une augmentation de 4,12 %. Les salaires à 50 F de l'heure passent à 51,20 F, soit une augmentation de 2,41 %.

Du beau boulot, pour les camarades qui ont mené la grève et les négociations.

© "SILAC-Nord-Pas-de-Calais"



Imprimerie :

### Le Bac professionnel est arrivé

La commission professionnelle consultative (Industries Graphiques) de l'Education nationale a donné son accord pour la mise en place d'un baccalauréat professionnel des Industries Graphiques.

La formation comprendra 2 160 heures, dont 920 heures en lycée professionnel pour la technique, 620 heures pour l'enseignement général et 620 heures de stages en entreprises.

Le coût d'investissement pour une section entièrement créée est de 30 millions de francs. Dans l'histoire des baccalauréats professionnels, ce projet est le plus coûteux. Le budget le plus élevé à ce jour était de 8 millions de francs.

Les syndicats de salariés représentés à cette commission n'ont pas voté de la même manière. La CGT s'est opposée à la création de ce diplôme alors que la CFDT a donné son accord.

On ne peut que se réjouir de la mise en place dès la rentrée 89-90 de ce baccalauréat des Industries Graphiques qui ouvre des nouvelles perspectives d'avenir aux professionnels de ce secteur, autant en termes de savoir-faire que de qualification.

Michel MORTELETTE

P.H.R.I.

### Une initiative CFDT qui paie

Il y a plus d'un an, la CFDT avait proposé au syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale d'Information (PHRI) la négociation d'un accord-cadre sur les Nouvelles Techniques, journalistes et employés. Nous avions un projet que nous avions soumis aux organisations syndicales qui souhaitaient travailler de manière unitaire. Seul le SNJ a répondu par la positive. Le 19 janvier, le syndicat de la PHRI a donné son accord aux nouvelles modifications proposées par la CFDT et le SNJ. L'accord-cadre journaliste a donc été avalisé. C'est un premier pas que nous devons transformer maintenant en entamant les négociations pour les employés.

Une seconde...

La CFDT avait proposé que soit incluse, dans la grille des journalistes, une nouvelle qualification : celle de chef de service ou d'agence. C'est depuis le 19 janvier chose faite. Le coefficient est le 142.

Le corporatisme a encore de l'avenir.

Si le contenu de ce qui précède doit être considéré comme positif, et ce, grâce au travail des militants CFDT de ce secteur, le retour en arrière opéré par le syndicat de la PHRI, à la demande de la CGT-Journalistes, lui, est à mettre au musée du corporatisme. La CGT a demandé de revenir au système des réunions séparées ou spécifiques, une pour les journalistes, une pour les employés, une pour les cadres.

Il y a vraiment des syndicalistes qui n'on pas encore compris que la solidarité entre les catégories est le gage de la réussite dans l'action syndicale.

Michel MORTELETTE

Sur vos minitels

La FTILAC en direct :

3614 ASPA\*CFDT

## C.C.N. Socioculturel : En route pour l'application

Il ne se passe pas une journée sans que nous ne soyons interpellés par rapport à la Convention Collective Nationale étendue en janvier dernier.

C'est plutôt bon signe, d'autant que cela se traduit souvent par des nouveaux adhérents et la création de sections, aux Foyers ruraux par exemple.

D'ici quelques jours, nous serons en mesure de publier un premier commentaire juridique concernant les notions complexes d'avantages acquis.

Cette fiche sera à insérer, ainsi que celles qui suivront, dans les textes de la convention éditée par la CFDT.

Par ailleurs, un dépliant fédéral, édité à 12 000 exemplaires et destiné aux salariés des petites entreprises, est à la disposition de tous.

### PASSEZ VOS COMMANDES A LA FEDERATION

Jean-François SADIER



...Brèves...  
...Brèves...

### Naissance charentaise

C'est par une matinée embrumée de cet hiver que le SILAC-Poitou-Charentes a vu le jour sous les meilleurs auspices.

Le représentant de la FTILAC que j'étais s'est fait cueillir, à moitié endormi, à la gare de Poi-tiers par France JOUBERT, secrétaire de l'Union Régionale. De Poi-tiers, nous avons gagné Niort par la route. La vitesse à laquelle nous avons roulé montre à quel point l'URI était pressée de créer ce syndicat.

A 13 heures, l'apéro concrétisait la naissance du petit qui devrait grandir vite.

Jean-François SADIER

**La Convention Collective du Socioculturel est disponible à la Fédération. Les syndicats, U.R.I., U.D. peuvent la commander.**

Téléphone : 42 46 52 85



### Printemps de BOURGES

## LA CFDT Y SERA

En collaboration avec l'Union Régionale Centre et la Délégation Jeunes de la Confédération, la FTILAC sera présente durant le printemps de Bourges du 1er au 9 avril 1989.

### Une rencontre échange : Les Jeunes, la musique et la CFDT

La CFDT propose un échange sur le thème "La musique, les jeunes et la CFDT", ouvert à tous sur invitation à retirer à l'Espace CFDT.

Le public avec lequel nous voulons échanger est celui qui est à Bourges parce que son centre d'intérêt est la musique, le spectacle et la chanson. Mais ces jeunes (en majorité) savent que tout cela est un enjeu social et économique dans notre société. Qu'en pensent-ils exactement ? Le syndicalisme, la CFDT, a-t-il sa place ? Et quelle place ?

Un "après-midi" se déroulera le mardi ou le jeudi de 15 heures à 17 heures dans une salle du centre ville.

Quatre personnalités échangeront avec les participants : un responsable de la Confédération et

un de la FTILAC, un journaliste de la presse musicale et un chanteur-compositeur connu (les contacts sont en cours).

Un dessinateur "croquera" ces échanges que l'on retrouvera le lendemain sur l'espace.

### Se loger à Bourges

La CFDT propose des facilités de logement à prix réduit :

50 francs par nuit et par personne

17 francs par petit déjeuner

40 francs par repas.

Vite, inscrivez-vous rapidement auprès de Jean-Philippe LIARD à la Confédération :

42 03 80 00.

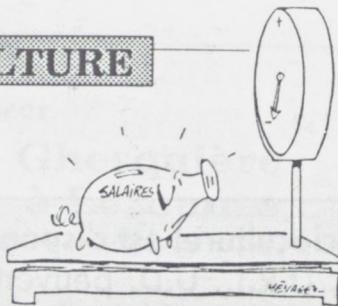
Le programme du Printemps est disponible dès à présent sur vos minitelis :

Tapez : 3614 CTS puis CFDT

Face aux sondages qui affirment que le syndicalisme n'intéresse plus les 18-25 ans, la CFDT ne baisse pas les bras...

Et montre la différence.

Jean-François SADIER



## Salaires fonction publique :

+ 1 point au 1er février  
+ 1 % au 1er mars

Les traitements des fonctionnaires sont augmentés en deux temps. Au 1.02.89 par l'attribution à tous d'un point d'indice majoré, et au 1.3.89 de 1 %.

Cela résulte de l'accord salarial du 17.11.88 signé par tous les syndicats sauf la CGT. Le traitement de base mensuel (indice 220 majoré) sera de 5 045,91 Frs à partir du 1er février et de 5 096,33 Frs au 1er mars.

L'indemnité de résidence sera au minimum de 196,78 Frs en zone 1, de 65,59 Frs en zone 2 au 1.02.89, de 198,75 Frs en zone 1 et de 66,25 Frs en zone 2 au 1.03.89.

A titre d'exemple la rémunération minimum mensuelle d'un célibataire à Paris sera de 5 242,Fr au 1.02.89 et de 5 295,08 Frs au 1.03.89.

Vincent DE LA CROIX

**C.A.P. des agents de bureau de l'administration centrale**

### La CFDT 1 ère organisation

Le SGAC-CFDT présentait, pour la première fois depuis plusieurs années, une liste complète. Il a ravi au SNAC-FO la représentativité que celui-ci détenait à cette Commission Administrative Paritaire. La CFDT devient la première en voix à cette élection. Inscrits : 77

Suffrages exprimés 32

SNAC-FO : 6 voix 19 %

SNAC-FEN : 12 voix 38 %

SGAC-CFDT : 14 voix 44 %

Ministère de la Culture :

### Elections à la représentativité

## La CFDT à la deuxième place

La CGT en première position, la CFDT passe de la quatrième à la deuxième place...

Taux de participants : 48,22 %.  
Nombre d'électeurs : 14 557.  
Suffrages exprimés : 7 020.  
Participation en 1985 : 53,74 %.

Au ministère de la Culture, depuis plusieurs années, la représentativité des organisations syndicales qui déterminent le nombre de représentants aux Comités techniques paritaires (équivalent des C.E dans la fonction publique) se fait non pas à partir des résultats des commissions administratives paritaires (équivalent des D.P.), mais avec un référendum où votent titulaires et non titulaires.

La CFDT qui avait reculé en 1985 (- 1,64 %) réamorce une remontée (+ 0,60 %) n'atteignant quand même pas le niveau exceptionnel de 1982. Par contre la CFDT est le syndicat qui a le plus grand nombre de sièges (103 sièges) sur tout le ministère, et est le premier des syndicats dans les

établissements de C.T.P. publics administratifs, et le deuxième pour les C.T.P. régionaux.

La CGT, qui avait connu un recul continu depuis les trois derniers référendums, amorce une remontée qui stoppe sa décrue (+ 0,34 %), mais globalement recule de 7,93 % depuis 1979.

La FEN atteint son meilleur score depuis 1979 et reste la première organisation en régions (61 sièges) ; elle talonne la CFDT.

FO recule sévèrement et revient en dessous de son score de 1979 : (- 3,63%).

La CGC régresse aussi (- 2,50 %) depuis 1985 et perd son siège au C.T.P. ministériel.

La CFTC, qui recule aussi, en revient à peu près à son niveau de 1979.

La FGAF, nouvelle venue, fait mieux que la CGC et lui prend son siège au C.T.P.M.

Vincent DE LA CROIX

	1979	1982	1985	1988	85/88	88/79
CGT	30,15	23,64	21,88	22,22	0,34	-7,93
FEN	20,02	19,96	20,76	21,05	0,29	1,03
FO	18,56	18,48	20,82	17,19	-3,63	-1,37
CFDT	16,66	22,17	20,53	21,13	0,6	4,47
CGC	6,94	6,63	7,71	5,21	-2,5	-1,73
CFTC	5,84	6,6	7,21	5,98	-1,23	-0,14
FGAF				7,17		

Valeurs exprimées en pourcentage

### C.A.P. des commis et agents d'administration principaux des services extérieurs : la CFDT s'implante.

Les élections ont permis à la CFDT, qui n'avait pas de sièges à cette C.A.P., de s'implanter au détriment de FO.

504 inscrits, 287 suffrages exprimés, 57,73 % de participation.

CFDT :	55 voix
CFTC :	20 voix
F.O. :	46 voix
FEN :	96 voix
CGT :	70 voix

Vincent DE LA CROIX

# Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire

Bravo Monsieur le Ministre, votre plan d'action en faveur du Cinéma est solide et bien charpenté, mais résoudra-t-il la crise du cinéma ? **Je ne le pense pas.**

L'Agence de Développement Régional du Cinéma peut très bien favoriser la diffusion des copies en salles, mais pourra-t-elle obliger l'exploitant à modifier son installation, à la moderniser, et surtout à employer des personnels réellement qualifiés à la projection. **Non, vous le savez !**

Des exploitants amoureux réellement du cinéma, il y en a, je vous le concède. Sont-ils nombreux ? **Je ne le crois plus !**

Trop d'entre eux, et non des moindres (faut-il vous les citer ?), recherchent la rentabilité maximale au détriment du spectateur ; les écrans "mouchoirs de poche" sont légion. **Et vous le savez !**

Un opérateur pour 8 à 10 salles, cela existe, et pas si loin de votre ministère, traversez la Seine, vous en trouverez aux Gobelins ou boulevard du Montparnasse.

L'opérateur est dans l'escalier, dans la cabine 3, ou peut-être dans la 7, à moins qu'il ne soit dans l'autre complexe, à trois cents mètres sur le trottoir d'en face, quand ce n'est pas plus loin encore !

**Comment voulez-vous assurer une projection de qualité dès lors qu'il n'y a personne en cabine ?**

Et cela, c'est à Paris et dans les grandes villes de France.

Mais que dire des salles où l'opérateur n'existe même pas et se trouve remplacé par le marchand de journaux du coin "qui s'y connaît un peu", ou par un "petit jeune" que "ça intéresse", mais qui ont l'avantage de travailler pour pas cher, dame ! L'un a d'autres revenus et l'autre n'a pas de C.A.P et ne connaît pas le métier, il ne peut donc pas prétendre à

être payé comme un véritable opérateur.

Mais oui, Monsieur le Ministre, cela existe ! Cela aussi, c'est l'exploitation (et dans tous les sens du terme cette fois) !

**"Miser sur l'accueil".** Oui, monsieur le Ministre, je suis d'accord avec cette proposition, mais à condition que le personnel soit formé pour cela, qu'il ne soit pas seulement formé à sourire au client ou à lui offrir des bonbons ou du café. Il faudrait donner à ces personnels une culture cinématographique minimum, faire en sorte

**Mais vous êtes-vous préoccupé du sort des employés de ces "exploitants" de salles dont peu respectent la convention collective qu'ils ont pourtant signée ?**

Vous êtes vous préoccupé de la formation de ces "sans-grades" de l'audiovisuel, de ceux qui restent dans l'ombre, qui ne sont ni réalisateurs, ni producteurs, ni distributeurs, ni acteurs, et qui pourtant ont aussi fait la gloire du cinéma français ?

Avez-vous oublié, Monsieur le Ministre, que les "professionnels"



que ces salariés aient enfin un métier !

J'ai voulu, avec tous mes camarades, que les ouvreuses soient des salariées à part entière, qu'elles ne soient plus obligées de tendre la main.

C'est vrai, l'exploitant est, théoriquement, tenu de leur assurer le complément à hauteur du SMIC, mais combien d'ouvreuses qui ont osé le demander se sont retrouvées au chômage ? (Et pas au même régime que les artistes ou les techniciens de la production, elles n'en ont pas les priviléges ! **Monsieur le Ministre, pourriez-vous vivre avec 65 % du SMIC ?**)

Vous donnez des millions de francs au cinéma afin que les salles ne ferment pas.

ne sont pas seulement ceux que vous rencontrez dans les réceptions et lors des galas ? Avez-vous rencontré les salariés de l'exploitation ?

La concertation, Monsieur le Ministre, c'est aussi rencontrer les salariés et leurs organisations syndicales, et pas seulement une seule d'entre elles, comme vous avez l'habitude de le faire.

**Mais cela, le saviez-vous ?**

Monsieur le Ministre, vous êtes aussi Ministre du Bicentenaire de la Révolution de 1789. Si mes souvenirs d'écolier sont bons, cette révolution n'avait-elle pas aboli les priviléges ?

Jacques GESLIN

## Concertation sur l'avenir de l'audiovisuel public

A la suite du mouvement de grève qui a secoué le secteur public de la radio-télévision du mois de septembre dernier, le gouvernement a mis en place une concertation sur l'avenir de l'audiovisuel public.

Selon le ministère, l'objectif de cette concertation est d'aboutir à des propositions qui puissent se traduire par des mesures législatives, réglementaires et budgétaires. Un débat parlementaire aura lieu au cours de la session de printemps.

Depuis le 15 décembre, quatre groupes de travail mènent la réflexion sur :

- 1) Les missions du service public et la complémentarité des entreprises qui le composent.
- 2) Les moyens humains, financiers et les méthodes de gestion.
- 3) La politique de production, les outils de fabrication et la conservation du patrimoine audiovisuel.
- 4) Les enjeux internationaux, européens en particulier.

Les groupes de travail sont tripartites ; composés de six représentants des organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, CGC, CFTC, SNJ, autonomes), six représentants des entreprises et six représentants désignés par le ministère.

Le champ de cette concertation est vaste :

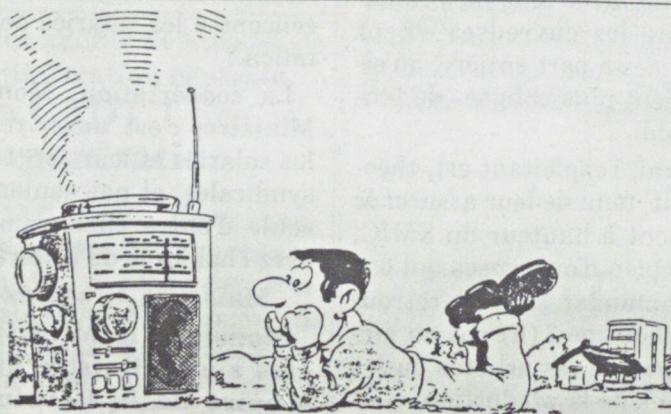
- Quel rôle doit jouer le service public en tant que groupe industriel ?
- Quel contenu des programmes au "primetime" (19 h-22 h 30) mais aussi dans la journée ?
- Quelle politique de décentralisation, de régionalisation ?
- Comment relancer la production française, dans le cadre européen en particulier ?
- Quels objectifs pluriannuels pour les entreprises publiques du secteur ?
- Quelles ressources nouvelles, en plus de la redevance et de la publicité ?

La CFDT a voulu cette concertation et participe activement aux groupes de travail. L'enjeu n'est autre que de redonner un avenir au service public. Il est urgent de redéfinir des objectifs et de faire vivre les complémentarités entre les entreprises.

**Il est urgent que le service public de l'audiovisuel ait les moyens de remplir sa mission première :**

**approfondir la démocratie.**

Michel CHAPEAU



### "LUTTES ET COMMUNICATION"

Mensuel - Le Numéro : 3 F - Abonnement 1 an = 100 F - Directeur de la publication : Michel MORTELETTE

Maquette et mise en page : Jacques GESLIN - Secrétariat : Hénia OTHMAN

Rédaction et abonnements : 43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Téléphone : (1) 42 46 50 64

ISSN - 0181-5520 - Commission paritaire : 1422 - D - 73

Impression : SCOP Primavera Paris - Téléphone : 42 02 32 45

## Courrier des Lecteurs

Fécamp

### Le dialogue a payé

Début octobre 88, devant la demande de ses salariés, le patron des "Imprimeries Durand et Fils" à Fécamp, renvoie ceux-ci à la négociation dans le cadre de la région.

Fin novembre : constat est fait qu'il n'existe pas de fonctionnement des instances paritaires professionnelles sur la région.

Fin décembre : la négociation avec l'employeur a lieu.

L'accord obtenu est le suivant :

- Une prime individuelle de rat-trapage de pouvoir d'achat d'un montant de 825,36 F au 31/12/88
- Une hausse de salaire individuelle de 100 F à partir du 1/01/1989.

STILAC Haute Normandie

## M 6

### Première grève

Métropole Télévision a connu la première grève de sa jeune histoire. Le mécontentement couvait depuis un certain temps déjà, et malgré les nombreux avertissements que la direction n'avait pas pris au sérieux, les salariés, excédés par de constantes modifications de planning en dernière minute, ont décidé de se mettre en grève.

Scandale ! Une émission en direct n'est pas passée ! Une négociation a été engagée ; elle a débouché sur des aménagements qui ont satisfait une partie importante des revendications présentées.

Faut-il donc toujours une grève pour que la direction se mette à l'écoute de ses salariés et pour que l'information circule réellement au sein de la hiérarchie ?

Jacques GESLIN